

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire

Membres présents : 10

Convocation du 24 mars 2017

Affichage le 04 avril 2017

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, PELLEGRINI Sylvain, PELLEGRINI Thomas, PILLOD Michel, REINERO Didier, Mr TONETTI Romain, Mmes RACAULT Marielle, ROMANZINI Patricia.

Absent : Mr MINARY Florent

Excusés : Mmes LOCATELLI Murielle, BROSSARD Corinne, Mr MACHINAL Olivier

Mme Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Vote de compte administratif et du compte de gestion 2016 : Commune – Eau – Groupement scolaire - Bois
- Vote du budget primitif 2017 : Commune – Eau – Groupement scolaire - Bois
- Vote des 4 taxes
- Vente de bois dans le non-soumis

QUESTIONS DIVERSES

.....

Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 17 février 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016 : Commune - Eau - Groupement scolaire - Bois

→ BUDGET COMMUNE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif de la commune.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget COMMUNE M 14.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 9 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée

→ **BUDGET EAU**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget eau.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget EAU M 49.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 9 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée.

→ **BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Groupement Scolaire.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget GROUPEMENT SCOLAIRE M14.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 9 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée

→ **BUDGET BOIS**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121 14), l'assemblée élit Monsieur Christian COSTE en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Groupement Scolaire.

Le Président de l'assemblée donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget BOIS M14.

Le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par le président par 9 voix pour et 0 voix contre.
- Constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif.
- Approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par le président de l'assemblée

2/ Vote du budget primitif 2017 : Commune - Eau - Groupement scolaire - Bois

→ **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses de 653 811 € et en recettes de 674 117 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 580 623 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF EAU**

La section d'exploitation est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 101 971 €

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 113 638€.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF GROUPEMENT SCOLAIRE**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses et en recettes de 111 000 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 31 951 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

→ **BUDGET PRIMITIF BOIS**

La section de fonctionnement présente un montant en dépenses et en recettes de 144 914 €.

La section d'investissement est équilibrée avec un montant en dépenses et en recettes de 29 872 €.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat : Commune - Eau - Groupement scolaire

→ BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la Section Investissement	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 753659.38 €		696 136.32 €	Dépenses 0 €	0 €	- 57 523.06 €
				Recettes 0 €		
FONCT	835 727.76 €	753 659.38 €	142 707.21 €			224 775.59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	224 775.59 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	57 523.06 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	167 252.53 €
Total affecté au c/1068 :	57 523.06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0 € 0 €

→ BUDGET EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Solde négatif à reporter sur le budget primitif 2016
INVEST	- 6 118.81 €		12 645.77 €	Dépenses 0	0 €	6 526.96 €
				Recettes 0 €		
FONCT	- 13 968.40 €		9 900.69 €		0 €	- 4 067.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)
 Considérant que la section d'investissement présente un excédent, il n'y a pas lieu de voter une affectation de résultat.

→ BUDGET GROUPEMENT SCOLAIRE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 1 961.70 €		- 11 989.11 €	Dépenses 0	0 €	- 13 950.81 €
				Recettes 0		
FONCT	34 807.52 €	1961,70 €	- 9 363.41 €			23 482.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	23 482.41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 950.81 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 531.60 €
Total affecté au c/1068 :	13 950.81 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0 € 0 €

→ BUDGET BOIS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2015	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	0		- 9 872.50 €	Dépenses 0	0 €	- 9 872.50 €
				Recettes 0		
FONCT	0		54 786.50 €			54 786.50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	54 786.50 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 872.50 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 914.00 €
Total affecté au c/1068 :	9 872.50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

4/ Vote des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 10 voix pour et 0 voix contre, de ne pas augmenter le taux des 4 taxes pour 2017 soit :

Taxes	Ex. 2016	Ex. 2017
Taxe d'habitation	13.03	13.03
Taxe foncière bâti	10.79	10.79
Taxe foncière non bâti	20.96	20.96
CFE	16.81	16.81

2 / VENTE DE BOIS NON SOUMIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'abattage de 33 tiges d'épicéas dans le bois non soumis a été effectué sur la parcelle de la Gouille.

Après consultation auprès de différents acheteurs organisée par Mr COSTE,

Il s'avère que la Scierie GIROD Daniel (La Cluse-et-Mijoux) propose la meilleure offre d'achat des lots abattus à savoir :

42.480 m³ à 51€/m³ pour un montant total H.T de **2 166,48 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de **Mr Daniel GIROD** et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier anonyme adressé à la mairie.

La séance est levée à 21h30

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le Maire,
Michel FAIVRE

